

# RÈGLEMENTS DE LA HALTE-GARDERIE

1. Chaque parent doit venir lui-même reconduire et chercher son enfant à moins d'autorisation écrite.
2. Nous demandons aux parents de fournir dans un sac de plastique identifier au nom de l'enfant : espadrilles, vêtements de rechange, couches, serviettes humides.
3. Nous demandons aux parents d'identifier tous les objets personnels de leurs enfants.
4. On n'apporte pas de jouet de la maison.
5. Aucun médicament ne sera donné sans l'autorisation écrite du parent. De plus, par mesure de sécurité, nous demandons aux parents de nous fournir l'emballage original du produit, identifié au nom de l'enfant. Il en va de même pour le Tempra, les pompes pour l'asthme, les produits en vente libre et les produits naturels.
6. Aucun enfant fiévreux ou ayant eu une maladie contagieuse dans les 24 dernières heures ne sera admis à la halte-garderie. Également, si on présume ou soupçonne une maladie contagieuse (autre enfant atteint, état général qui se détériore (yeux vitreux, manque d'appétit, etc.), l'enfant ne pourra pas être admis à la Halte-garderie. Il est donc laissé à la discrétion des éducatrices responsables de retirer cet (te) enfant.
7. Tous les cas de gastro-entérite et de pédiculose (poux) doivent être déclarés auprès du personnel de la Maison Pause-Parent. Dans les cas de gastro-entérite il est demandé de s'absenter temporairement et de réintégrer les activités 48 heures après la disparition des symptômes. Dans les cas de pédiculose vous devez aviser de la présence de poux dans les cheveux de vos enfants ou dans les vôtres. Après un traitement adéquat, une réintégration aux activités sera permise après une vérification concluante de notre part.
8. Nous demandons aux parents d'apporter une collation santé lors de chaque présence. Pour ceux de la cuisine et du répit, les parents doivent également apporter le repas du midi ainsi qu'une deuxième collation. Pour les bébés, ils doivent aussi fournir le lait adapté à l'âge de l'enfant.
9. Pour une question de sécurité, les noix, les arachides, les amandes ainsi que les produits qui en contiennent sont interdits.
10. Pour aider votre enfant à s'adapter, nous demandons aux parents de ne pas venir à la halte-garderie, l'éducatrice communiquera avec vous si elle a besoin de votre présence.
11. Nous demandons aux parents de nous aviser de tout changement pouvant affecter le comportement de leurs enfants afin de nous permettre de diriger nos interventions.
12. Nous demandons aux parents de nous aviser lors d'absence de vos enfants.  
Dans le cas d'absence non-motivé vous devrez payer les frais.

Merci de votre collaboration  
Les éducatrices

**N.B. :** La halte-garderie ouvre seulement 15 minutes avant les ateliers et ferme 15 minutes après les ateliers.

